



## GROUPEMENT GLOBAL UNIONS

5<sup>e</sup> Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)  
Genève, 2011

### La migration de main-d'œuvre est une question de travail décent!

Le groupement Global Unions rejette l'approche économique actuelle de déréglementation de la migration qui accentue les déficits de travail décent tant dans les pays d'origine que de destination, et traite les travailleurs et travailleuses migrant(e)s comme de la main-d'œuvre ultraflexible que l'on peut engager et renvoyer au gré des cycles économiques.

Le groupement Global Unions demande aux gouvernements de modifier leurs politiques en matière de migration afin de veiller à ce qu'elles contribuent aux objectifs de travail décent. La migration de main-d'œuvre ne devrait, toutefois, pas remplacer les possibilités de travail décent dans les pays d'origine. Les gouvernements doivent s'efforcer de garantir des services publics de qualité et des emplois durables là où les travailleurs/euses vivent, afin que la migration ne devienne qu'une option et non pas une absolue nécessité.

Les flux migratoires internationaux doivent être réglementés dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT en faisant véritablement participer les organisations de travailleurs, d'employeurs et de migrants, en veillant au plein respect de tous les droits de la main-d'œuvre et en garantissant la protection du droit à l'égalité de traitement entre les travailleurs nationaux et migrants. Les travailleurs/euses migrant(e)s doivent, notamment, bénéficier des mêmes garanties de procédure équitable que celles accordées aux autres travailleurs/euses et ne pas craindre constamment d'être licencié(e)s en raison des menaces de refus de renouvellement de leur visa.

Les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination au travail, pivots de l'Agenda pour le travail décent, doivent constituer la pierre angulaire de toute politique de migration. Leur application réduit les inégalités et promeut le développement, l'inclusion sociale et le progrès. Ignorer ces principes est une source d'injustice et d'exploitation des travailleurs/euses migrant(e)s et crée un nivellement vers le bas des conditions de travail pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

### Une meilleure gouvernance de la migration est nécessaire de toute urgence!

Compte tenu de l'absence d'un cadre institutionnel clair qui traite de la migration à l'échelle mondiale, les flux migratoires sont « gérés » par le biais d'accords commerciaux ou de coopération intergouvernementaux. Mais le travail n'est pas une marchandise et les travailleurs/euses migrant(e)s ne doivent pas être « négocié(e)s » entre pays comme des produits ou des matières premières!

Des organes informels, tels que le FMMD, n'ont aucune référence normative pour la protection des droits individuels et s'appuient sur des pouvoirs de négociation inégaux où il revient finalement aux États puissants de choisir le type de migration qu'ils désirent et aux conditions qu'ils définissent eux-mêmes. Un monde au sein duquel tous les migrants hautement qualifiés quitteraient les pays en développement pour rejoindre ceux industrialisés alors que les travailleurs migrants moins qualifiés resteraient au sein des économies en développement n'est ni souhaitable ni viable.

La gouvernance mondiale de la migration doit s'inscrire dans le système des Nations unies et se fonder sur un cadre normatif clair pour surveiller l'exécution des obligations des États conformément au droit international. Il est important de

Council of  
Global Unions  
www.global-unions.org

**Chair**

Peter Waldorff, PSI

**Vice Chair**

Ambet Yuson, BWI

**Past Chair**

Aidan White, IFJ

**Secretary**

Sharan Burrow, ITUC

**Coordinator**

Jim Baker

BWI  
www.bwint.org



EI  
www.ei-ie.org



IAEA  
www.iaea-globalunion.org



ICEM  
www.icem.org



IFJ  
www.ifj.org



IMF  
www.imfmetal.org



ITF  
www.itfglobal.org



ITGLWF  
www.itglwf.org



ITUC  
www.ituc-csi.org



IUF  
www.iuf.org



PSI  
www.world-psi.org



TUAC  
www.tuac.org



UNI  
www.uniglobalunion.org



respecter le multilatéralisme, dans la mesure où il place les pays d'origine et de destination sur un même pied d'égalité.

Le Dialogue de haut niveau des Nations unies sur les migrations et le développement de 2013 offrira l'occasion de corriger les défaillances du système actuel et de placer l'OIT, la seule agence des Nations unies ayant pour mandat constitutionnel de protéger les travailleurs/euses migrant(e)s, au centre d'un mécanisme de gouvernance multilatéral, réaffirmant ainsi le rôle central du travail décent dans les questions de migration.

### **Une meilleure intégration des jeunes migrants et des travailleuses migrantes!**

Aujourd'hui, la moitié des travailleurs migrants sont des femmes. L'énorme demande de main-d'œuvre dans les services de santé et de soins ainsi que d'enseignants et d'universitaires à l'échelle mondiale est un facteur important de la féminisation de la migration. Les migrantes sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la discrimination et à la traite des êtres humains. Il y a lieu, pour ce faire, d'adopter des politiques tenant compte de la dimension de genre. Le groupement Global Unions appelle à des actions et à des politiques publiques qui ne les stigmatisent pas comme victimes mais qui reconnaissent et garantissent leurs droits. Les migrantes peuvent devenir des agents puissants du changement économique et social pour autant que leurs droits humains et syndicaux soient pleinement respectés. Les jeunes constituent une partie importante des migrants dans le monde entier en raison du niveau intolérable du chômage des jeunes et de leur vif désir de traverser les frontières à des fins éducatives, familiales ou professionnelles. Les politiques en matière d'emploi et de migration doivent mieux répondre à leurs besoins.

### **Rejoignez notre campagne afin de soutenir les droits des travailleurs/euses domestiques migrant(e)s!**

Les travailleurs/euses domestiques migrant(e)s comptent parmi la catégorie de travailleurs les plus exploités. Leur travail est invisible, sous-évalué, sous-payé, invisible et n'est pas respecté. Ils sont généralement exclus de la législation du travail et sont victimes de discrimination, d'exploitation, de harcèlement, voire de violence. Mettons fin à cette forme moderne d'esclavage! Rejoignez la **campagne mondiale « 12 ratifications en 2012 »** et aidez-nous à veiller à ce que 12 pays ratifient la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques d'ici la fin de 2012 ([www.ituc-csi.org/domesticworkers](http://www.ituc-csi.org/domesticworkers)).

### **Les travailleurs/euses migrant(e)s sans papiers ont des droits!**

Des instruments internationaux pertinents, notamment la Convention des Nations unies de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les Conventions n°s 97 et 143 de l'OIT, protègent les droits du travail et humains des travailleurs/euses migrant(e)s sans papiers. Les États doivent ratifier ces instruments, respecter leurs obligations en vertu des traités internationaux et veiller à ce que les travailleurs/euses migrant(e)s sans papiers jouissent de leurs droits fondamentaux tant dans la loi que dans la pratique.

Les travailleurs/euses en situation irrégulière sont particulièrement vulnérables aux abus et à l'exploitation, la crainte d'être expulsés les empêchant souvent d'intenter des recours légaux. La syndicalisation des travailleurs/euses sans papiers facilite leur accès à la justice. Les syndicats sont les mieux placés pour défendre les travailleurs/euses migrants sans papiers contre les employeurs peu scrupuleux. Sur le terrain, la régularisation des travailleurs/euses migrant(e)s sans papiers constitue un outil important pour mettre un terme à l'exploitation et aux abus. Les migrants irréguliers présents depuis longtemps sur le territoire doivent avoir une chance d'obtenir un statut régulier!

### **Réglementer les activités des agences de recrutement et de placement**

Le groupement Global Unions appelle à la réglementation des activités des agences de recrutement et de placement afin d'empêcher les violations des droits des travailleurs/euses migrant(e)s et de promouvoir le travail décent pour tous. Il convient de mettre un terme aux activités des agences peu scrupuleuses qui dénie les droits en matière d'emploi des travailleurs/euses migrant(e)s et les conditions de travail auxquelles ils ont droit, prélèvent des frais exorbitants et contraignent les travailleurs/euses à signer des contrats rigides.